

REGLEMENT PARTICULIER 2015

Course d'ouverture – 31ème trophée

Inter-clubs d'ANGERVILLE

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 - L'ASK Angerville organise le samedi 7 et dimanche 8 mars 2015 une épreuve dénommée Course d'ouverture - 31ème trophée Interclubs d'Angerville, sur le circuit de Villeneuve Angerville, classé par la FFSA en catégorie 1 en date du 28 janvier 2010 N° 91 14 14 0825 E 11 A 1198., longueur 1200 m x 8 m, homologué par la Préfecture de l'Essonne: arrêté n°31/13/SPE/BTPA/HOMOLOG du 5 mars 2013 (Nombre maximum de pilotes en piste : 36) ; permis d'organisation en cours.

1.2 - Cette épreuve sera organisée conformément aux règlements sportif et technique FFSA, et au présent règlement particulier.

1.3 - Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting.

ARTICLE 2. PILOTES ADMIS

2.1 - La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA, titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence délivrée par une ASN étrangère.

2.2 - Le droit d'engagement est fixé à 75 € (50 € pour les minikarts), à régler impérativement avant le 27 février auprès de l'organisateur AS Karting Angerville via le site www.askangerville.fr et paiement en ligne. La confirmation des présences, le contrôle des licences et les vérifications techniques se feront le samedi matin 7 mars avant 12 heures.

ARTICLE 3. CATEGORIES

3.1 - Catégories admises :

- a) Catégories nationales: Minikart, Minime, Cadet, Nationale, KZ2 et gentleman.
- b) Catégories Coupes de marque : Rotax senior et master, X30 senior et master.

Minimum de 10 par catégorie et Maximum de 36 par catégorie (annulation de la catégorie si moins de 10 pilotes inscrits le 27 février).

Maximum de 190 pilotes engagés sur l'épreuve.

Priorité absolue sera donnée aux catégories nationales définies par la FFSA. La participation de pilotes concourant pour un challenge agréé par la FFSA sera incluse si le nombre d'engagés est égal ou supérieur à 6 participants.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

4.1.1. - Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

4.1.3. - Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minikart, Minime, Cadet, Nationale.

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ2 et Gentleman, Rotax senior et master, X30 senior et master.
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2015 de la Coupe de marque sera appliqué.

4.1.4. - Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

4.2.1. - Pour toute l'épreuve et pour toutes les catégories, un pilote ne pourra disposer que de 2 pneus avant et 2 pneus arrière en gestion libre.

4.2.2. - Pour les catégories KZ2, les pneus pluie seront en gestion libre. Un pilote ne pourra disposer que de 2 pneus avant et 2 pneus arrière pour la totalité de l'épreuve.

En cas de crevaison, les commissaires techniques autoriseront le changement d'un pneumatique par un pneu usagé.
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2015 de la Coupe de marque sera appliqué.

4.2.3. - Pour les catégories Rotax et X30, les pneus pluie seront en gestion libre. Un pilote ne pourra disposer que de 2 pneus avant et 2 pneus arrière pour la totalité de l'épreuve. En cas de crevaison, les commissaires techniques autoriseront le changement d'un pneumatique.

4.2.4. - Un marquage des pneus pourra être effectué.

ARTICLE 5. HORAIRES PREVISIONNELS

5.1 - Essais chronométrés, système utilisé pour le chronométrage : AMB

	SAMEDI	DIMANCHE	Distances de course
Essais libres	08H00 à 12H00 et 13H30 à 14H30	08H00 A 09H00	
Confirmation Administrative et Enregistrement Matériel	09H00 A 12H00		
Briefing	14H40 A 15H00		
Essais Chronométrés	15H15 A 17H00		
Manches Qualificatives		09H30 A 14H00	9km (Minikart 6km)
Pré-finales		13H30 A 15H30	15km (Minikart 10km)
Finales		15H30 A 17H30	15km (Minikart 10km)

ARTICLE 6. OFFICIELS

Direction de Course	BLIN Thierry.....	Lic.n° 59429
Commissaires Sportifs (3 obligatoirement)	VAST Daniel	Lic. n°
	THIROUIN Dominique	Lic. n° 59228
	HENAUULT Philippe	Lic. n° 105610
Commissaires Techniques (2 obligatoirement)	GENTY Christian	Lic.n°100448
	BRAMS Alain	Lic.n° 90565
Responsable Commissaires de Piste	FEIX Patrick.....	Lic. n° 16307
Responsable Chronométrage	GIROT Daniel	Lic. n° 58804
Médecin	DIAWARA Jacques.....	Lic. n° 216434

ARTICLE 7. DRAPEAUX

Dans le cadre de l'organisation d'une course hors Championnat de France et Coupe de France, le choix est laissé à l'organisateur d'utiliser ou pas le drapeau bleu à diagonales rouges pour les catégories : Minikart, Minime et Cadet.

- Catégories pour lesquels le drapeau bleu à diagonales rouges ne sera pas utilisé lors de l'épreuve :
Minikart

ARTICLE 8. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

8.1. GENERALITES

Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué mis à disposition des concurrents.

8.2. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Préfinale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

8.2.3. – Lors de la création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc.

8.2.3.1. - Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

8.2.3.2. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D
	B contre C	A contre C	B contre D

8.2.5. Préfinale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

- 0 point au 1^{er},
- 2 points au 2^{ème},
- 3 points au 3^{ème},
- 4 points au 4^{ème},
- 5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

8.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

Un classement sera fait par catégorie par l'ordre d'arrivée de la finale si le nombre de pilotes engagés le permet.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le club vainqueur de la journée sera celui ayant totalisé le minimum de points en additionnant les résultats de ses 5 meilleurs pilotes dans 4 catégories minimum. Il remportera le Trophée INTER-CLUBS et une coupe. Le vainqueur s'engage, en acceptant le Trophée, à le rendre pour le 15 février de l'année suivante. Tout club qui l'emportera 3 fois de suite, en sera définitivement possesseur.

Les points seront donnés suivant le classement final par catégories:

1^{er} 0 point
2^{ème} 2 points
3^{ème} 3 points

Les points seront doublés s'il y a moins de 15 pilotes dans la catégorie.

Les clubs ex-æquo seront départagés suivant le classement du 6^{ème} pilote.

ARTICLE 10. RECLAMATIONS

Les réclamations se rapportant à une compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 40 du Règlement Sportif National.

ARTICLE 11. COMMUNICATIONS

Un rapport de clôture, signé par les responsables de l'épreuve, sera établi à l'issue de celle-ci.

ARTICLE 11. CONTROLE ANTIDOPAGE

« Un Contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la FFSA.

Date et Cachet de l'ASK

ASK Angerville

Date et Visa de la CRK

CR Karting Ile de France

Date et Visa de la FFSA

F F S A